

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 11  
Pouvoirs : 1

Pour 11  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
05/12/2023  
Date d'affichage :  
22/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,  
Le onze décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE)  
Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/12/123 : Approbation de la ligne budgétaire- Construction de la cantine scolaire – au BP 2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée en février 2023 afin de réaliser une cantine scolaire.

Il rappelle également qu'à la suite de la remise des offres, ce marché a été déclaré sans suite du fait du manque d'offres sur certains lots importants et aussi du montant total des offres remises trop élevé par rapport à la ligne budgétaire allouée sur l'année 2023.

Il précise que le montant prévisionnel révisé s'élève à environ 615 000,00 € HT, soit un montant de 738 000 € TTC pour l'ensemble des lots et que par conséquent, il convient de bloquer et prévoir, pour 2024, la somme de 750 000 € TTC sur le budget communal afin de pouvoir relancer au plus vite la procédure de consultation.

Monsieur le Maire rappelle que les marchés de travaux ne pourront être signés et notifiés aux entreprises qu'après le vote du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents, accepte et s'engage à bloquer la somme de 750 000 € TTC sur le budget communal 2024 pour la réalisation de la cantine scolaire.

Après exposé et en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **ACCEPTE** de bloquer la somme de 750 000 € TTC sur le budget communal 2024 pour la réalisation de la cantine scolaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

